



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2025

2025-12-23

Régie eau et assainissement : Refacturation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la rue de la Minouche à la Commune de LA PRETIERE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 40 (*dont suppléé : 1*)

Nombre de délégués titulaires absents : 35 (*dont représentés : 6*)

Votants : 46

Le 4 décembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 28 novembre 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Raymond BOBY (Bournois) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Michel GONIN (Viethorey) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Claude HUEBER (Onans) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Annie GROSJEAN (Nans) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Pierre FILET (Montagney-Servigney), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry), pouvoir à Virginie MAURIVARD ; Michaël HUGONIOT (Arcey), pouvoir à Christophe DUPONT ; Marcel SALLES (Anteuil), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Bruno BEAUDREY.

Absents suppléés : Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine LOHSE

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-12-23

Régie eau et assainissement : **Refacturation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la rue de la Minouche à la Commune de LA PRETIERE**

Emmanuel SPADETTO, vice-président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'Assemblée que le règlement entre Communes / Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes / Usagers, sur les ouvrages d'eau et d'assainissement, a été validé par délibération 2023-01-04 du Conseil Communautaire en date du 16 janvier 2023.

La commune de LA PRETIERE a validé le règlement précité par délibération DCM 2024/023 du Conseil Municipal du 24 septembre 2024.

L'article 2 du règlement précité, concernant la modification des équipements (en cas de changement de destination, création d'un bâtiment, extensions de zones), en son alinéa 3, stipule qu'en cas de permis tacite ou accepté avec non consultation de la Régie Eau et Assainissement lors du dépôt du permis, les travaux sont à la charge de la Commune.

Ainsi, les travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la Rue de la Minouche à LA PRETIERE, prévus en 2026, sont imputables à la Commune de LA PRETIERE, suite à l'absence de consultation des services de la Régie Eau et Assainissement lors du dépôt d'un nouveau permis de construire sur une parcelle située sur ladite rue.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 3 917,64 € HT.

Ce montant est révisable en fonction du Décompte Général Définitif des travaux.

Vu le règlement entre Communes / Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes / Usagers, sur les ouvrages d'eau et d'assainissement, approuvé par délibération 2023-01-04 du Conseil Communautaire en date du 16 janvier 2023.

Vu la délibération DCM 2024/023 du Conseil Municipal de LA PRETIERE du 24 septembre 2024, validant le règlement de fonctionnement entre Communes / Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes / Usagers

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24 novembre 2025,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la refacturation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la Rue de la Minouche, à la Commune de LA PRETIERE ;
- d'autoriser les services de la Régie Eau et Assainissement à produire la refacturation des travaux précité, conformément au règlement de fonctionnement entre Communes / Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes / Usagers, sur les ouvrages d'eau et d'assainissement, pour un montant estimatif de 3 917,64 € HT, révisable en fonction du Décompte Général Définitif des travaux,
- de charger le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2025

2025-12-24 Attribution du marché « Travaux de réhabilitation du siège de la communauté de communes des deux vallées vertes (25) - (marché cc2vv_2025_05) – Choix de la maîtrise d'œuvre

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 40 (*dont suppléé : 1*)
Nombre de délégués titulaires absents : 35 (*dont représentés : 6*)

Votants : 46

Le 4 décembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 28 novembre 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Raymond BOBY (Bournois) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Michel GONIN (Viethorey) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Claude HUEBER (Onans) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Annie GROSJEAN (Nans) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prédière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Pierre FILET (Montagney-Servigney), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry), pouvoir à Virginie MAURIVARD ; Michaël HUGONIOT (Arcey), pouvoir à Christophe DUPONT ; Marcel SALLES (Anteuil), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Bruno BEAUDREY.

Absents suppléés : Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine LOHSE

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-12-24

Attribution du marché « Travaux de réhabilitation du siège de la communauté de communes des deux vallées vertes (25) - (marché cc2vv_2025_05) – Choix de la maîtrise d'œuvre

Jacky BOUVARD, vice-président en charge du patrimoine, rappelle à l'assemblée qu'un projet de travaux portant sur la rénovation énergétique et la mise en accessibilité du siège de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes est actuellement en cours de mise en œuvre.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 760 000,00 € HT.

Le montant prévisionnel total de la maîtrise d'œuvre est de 176 000,00 € HT.

La consultation des entreprises de ce marché public pour le choix de la maîtrise d'œuvre a été réalisée du 16 septembre 2025 au 13 octobre 2025 à 12h00. L'ouverture des offres a été réalisée le 14 octobre 2025.

L'analyse des offres s'est faite selon les 2 critères pondérés suivants :

- Critère 1 – Valeur technique : 60 %
- Critère 2 – Prix de la prestation : 40 %

20 plis ont été déposés :

N° d'ordre d'arrivée du pli	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	IMAAE
2	Jean Michel LHOMMEE Architecte DPLG
3	CABINET HBI
4	SOLIHA – Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort
5	ITINERAIRES ARCHITECTURE
6	ATELIER G5
7	AME ARCHITECTURE
8	IMAAE
9	AGENCE RECO
10	Tribble Beclé Architectes
11	ATELIER 3D
12	IDEA CONCEPT architecture
13	DUFFING STÉPHANIE ARCHITECTE DPLG
14	BLEU CUBE ARCHITECTURE
15	IDEA CONCEPT architecture
16	MACHUREY GROUPE ARCHITECTES
17	SARL GIROLIMETTO Architectes
18	MJAD - Mary Januel Architecture & Design
19	MAITRISE D'ARCHITECTURE
20	CARTALLIER ARCHITECTES

Au vu des offres reçues, il a été proposé d'éliminer les plis suivants :

N° d'ordre d'arrivée du pli	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)
1	IMAAE	Irrecevable - Art. 6.2 du Règlement de Consultation « Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente ». Nouveau pli déposé (n°8)
12	IDEA CONCEPT architecture	Irrecevable - Art. 6.2 du Règlement de Consultation « Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente ». Nouveau pli déposé (n°15)

Classement des offres

N° de classement des offres examinées - Classement général	11	10	7	16	4	5
N° d'ordre d'arrivée du pli	2	3	4	5	6	7
Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Jean Michel LHOMMEE Architecte DPLG	CABINET HBI	SOLIHA – Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort	ITINERAIRES ARCHITECTURE	ATELIER G5	AME ARCHITECTURE
Critère N°1 - VALEUR TECHNIQUE Note sur 60	34	28	41	30	42	41
Critère N°2 - PRIX Note sur 40	28,00	34,57	29,50	29,47	31,11	31,75
Total / 100	62,00	62,57	70,50	59,47	73,11	72,75

N° de classement des offres examinées - Classement général	14	3	12	1	18	8
N° d'ordre d'arrivée du pli	8	9	10	11	13	14
Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	IMAAE	AGENCE RECO	Triblé Beclé Architectes	ATELIER 3D	DUFFING STÉPHANIE ARCHITECTE DPLG	BLEU CUBE ARCHITECTURE
Critère N°1 - VALEUR TECHNIQUE Note sur 60	32	40	36	53	28	33
Critère N°2 - PRIX Note sur 40	28,97	37,33	25,57	31,15	25,23	35,00
Total / 100	60,97	77,33	61,57	84,15	53,23	68,00

N° de classement des offres examinées - Classement général	15	13	2	9	6	17
N° d'ordre d'arrivée du pli	15	16	17	18	19	20
Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	IDEA CONCEPT architecture	MACHUREY GROUPE ARCHITECTES	SARL GIROLIMETTO Architectes	MJAD - Mary Januel Architecture & Design	MAITRISE D'ARCHITECTURE	CARTALLIER ARCHITECTES
Critère N°1 - VALEUR TECHNIQUE Note sur 60	32	33	41	37	31	25
Critère N°2 - PRIX Note sur 40	28,14	28,00	36,60	26,67	40,00	32,94
Total / 100	60,14	61,00	77,60	63,67	71,00	57,94

Suite à cette première analyse, une négociation a été organisée le 25 novembre 2025.

Les 3 premiers candidats y ont été conviés et ont remis une offre révisée avant le 1^{er} décembre 2025 à 12h00.

L'ouverture des offres révisées a eu lieu le mardi 2 décembre 2025.



Classement des offres

N° de classement des offres examinées - Classement général	1	2	3
N° d'ordre d'arrivée du pli	9	11	17
Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	AGENCE RECO	ATELIER 3D	SARL GIROLIMETTO Architectes
Critère N°1 - VALEUR TECHNIQUE Note sur 60	54	55	24
Critère N°2 - PRIX Note sur 40	40,00	34,68	39,81
Total / 100	94,00	89,68	63,81

Le COPIL Travaux du siège, qui s'est réuni le 2 décembre 2025, propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises ayant pour mandataire l'AGENCE RECO, pour un montant de 132 000,00 € HT correspondant aux missions de base, les missions complémentaires s'élevant à 10 812,00 € HT.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'offre présentée par le groupement d'entreprises ayant pour mandataire l'AGENCE RECO, pour un montant de 132 000,00 € HT correspondant aux missions de base, les missions complémentaires s'élevant à 10 812,00 € HT,
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 46
Voix contre : 0
Abstention : 0

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2025

2025-12-25 Conventonnement avec l'ANAH et le Département matérialisé par le volet 3 du Pacte Territorial

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 40 (*dont suppléé : 1*)
Nombre de délégués titulaires absents : 35 (*dont représentés : 6*)

Votants : 46

Le 4 décembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 28 novembre 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Raymond BOBY (Bournois) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Michel GONIN (Viethorey) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Claude HUEBER (Onans) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Annie GROSJEAN (Nans) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Pierre FILET (Montagney-Servigney), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry), pouvoir à Virginie MAURIVARD ; Michaël HUGONNIOT (Arcey), pouvoir à Christophe DUPONT ; Marcel SALLES (Anteuil), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Bruno BEAUDREY.

Absents suppléés : Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine LOHSE

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-12-25

Conventionnement avec l'ANAH et le Département matérialisé par le volet 3 du Pacte Territorial

Depuis octobre 2016, le PETR a mis en place, avec les Communautés de Communes, un partenariat avec la Maison de l'Habitat du Doubs (MHD – Anciennement ADIL du Doubs et CAUE). Ce dernier permet à la CC2VV de proposer des actions de sensibilisation et d'informations/conseils en direction des ménages du territoire intercommunal.

Aussi, et en complément des actions menées par la Maison de l'Habitat du Doubs, le Service Habitat de la CC2VV a été créé en mai 2024. Ce-dernier consiste à accompagner administrativement les propriétaires (occupants ou bailleurs) qui souhaitent obtenir les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour réaliser des opérations de rénovation énergétique (MaPrimeRénov') ou d'adaptation de leur logement (MaPrimeAdapt'). Également, des opérations d'animation ont été réalisées pour encourager les ménages à s'inscrire dans ces travaux d'amélioration de leur logement.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a mis en place le Pacte Territorial France Rénov sur l'ensemble du territoire national dans le but d'assurer le bon déploiement des aides à destination des propriétaires occupants et bailleurs. Le Département du Doubs assure sa mise en œuvre sur son périmètre pour une durée de 5 ans avec le concours de la Maison de l'Habitat du Doubs.

Ainsi, en 2025, le PETR du Doubs Central a conventionné avec la Maison de l'Habitat du Doubs pour la mise en place du Pacte Territorial France Rénov'. Ce dernier est composé de deux volets :

- **Le volet 1 – « Dynamique Territoriale » est obligatoire** et regroupe les actions de sensibilisation telles que des animations sur un sujet précis lié à l'habitat assurées par la Maison de l'Habitat du Doubs.
- **Le volet 2 – « Information-Conseils-Orientation » est obligatoire** et inclut « l'offre socle du Département » c'est-à-dire les permanences de la Maison de l'Habitat du Doubs déployées sur l'ensemble du territoire intercommunal au sein des Etablissements France Services de L'Isle-sur-le-Doubs, de Pays-de-Clerval et de Rougemont.

Trois types de permanences sont proposées pour des conseils en matière de rénovation énergétique, d'architecture/aménagement et de juridique/financier/fiscal.

A partir de 2026, ce sont les Communautés de Communes qui conventionneront directement avec la Maison de l'Habitat du Doubs pour la mise en place du Pacte Territorial France Rénov'.

Fort des résultats obtenus, le Service Habitat souhaite aller plus loin dans l'accompagnement des propriétaires (occupants et bailleurs) du territoire intercommunal.

Les travaux d'enquête entrepris par la CC2VV tout au long du printemps 2025 ainsi que la décision de la Commission Habitat du 12 novembre 2025 ont permis de traduire la mise en œuvre de la stratégie Habitat au travers de la mobilisation du schéma suivant :

- 1- Maintenir les volets 1 et 2 du Pacte Territorial France Rénov', c'est-à-dire que la Maison de l'Habitat du Doubs, comme les années précédentes, assurera une ou deux animation(s) (volet 1) et des permanences (volet 2).
- 2- Inscrire la CC2VV dans le volet 3 du Pacte Territorial France Rénov' qui permet de :
 - **Garantir une enveloppe de crédits ANAH** réservée par le Département du Doubs à la CC2VV ;
 - **Bénéficier d'un interlocuteur de proximité** quant à l'instruction des dossiers d'aides ANAH ;
 - **Jouir d'un opérateur privé pour instruire les dossiers ANAH** (accompagnement des propriétaires en intégrant la définition des travaux à réaliser, le montage du dossier d'aide, le suivi et la réalisation des travaux).
- 3- **Octroyer des aides majorées à celles de l'ANAH et/ou des aides spécifiques comme l'aide à l'installation de ménages.**

Afin de s'assurer de la bonne cohérence des aides proposées par la CC2VV, **une étude pré opérationnelle doit être mise en place**. Cette mesure est obligatoire pour inscrire le territoire dans le volet 3 du Pacte Territorial France Rénov'.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- **de maintenir les volets 1 et 2 du Pacte territorial France Rénov' ;**
- **de valider le volet 3 du Pacte Territorial France Rénov' ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2025

2025-12-26a Budget annexe Régie assainissement (07654) : Admission en non-valeur

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 40 (*dont suppléé : 1*)
Nombre de délégués titulaires absents : 35 (*dont représentés : 6*)

Votants : 46

Le 4 décembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 28 novembre 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Raymond BOBY (Bournois) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Michel GONIN (Viethorey) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Claude HUEBER (Onans) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Annie GROSJEAN (Nans) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Pierre FILET (Montagney-Servigney), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry), pouvoir à Virginie MAURIVARD ; Michaël HUGONIOT (Arcey), pouvoir à Christophe DUPONT ; Marcel SALLES (Anteuil), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Bruno BEAUDREY.

Absents suppléés : Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine LOHSE

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-12-26a

Budget annexe Régie assainissement (07654) : Admission en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposées par le comptable du Service de Gestion Comptable de Valdahon / Baume les Dames :

- ✓ liste n° 5784210031 d'un montant de 1 917,79 €
- ✓ liste n° 6722352231 d'un montant de 14 872,08 €
- ✓ liste n° 6748671031 d'un montant de 15,93 €

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Service de Gestion Comptable dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Le Président expose :

Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable de Valdahon / Baume les Dames présente au Conseil Communautaire plusieurs demandes d'admissions en non-valeur pour un montant global de 16 805,80 € réparti sur des titres de recettes émis entre l'année 2021 et l'année 2024 et concernant le budget annexe Régie assainissement (07654).

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande, pour un **montant total de 16 805,80 € (seize mille huit cent cinq euros et quatre-vingts centimes)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la demande présentée par le SGC de Valdahon – Baume-les-Dames, sur le budget annexe Régie assainissement, pour un montant de 16 805,80 €**
- **Indique que la somme sera imputée sur le compte 6541 du budget annexe Régie assainissement ;**

- Charge le Président d'effectuer toutes démarches nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2025

2025-12-26b Budget annexe Régie assainissement (07654) : Admission en non-valeur – Créances éteintes

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 40 (*dont suppléé : 1*)
Nombre de délégués titulaires absents : 35 (*dont représentés : 6*)

Votants : 46

Le 4 décembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 28 novembre 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Raymond BOBY (Bournois) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Michel GONIN (Viethorey) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Claude HUEBER (Onans) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Annie GROSJEAN (Nans) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prêtière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Pierre FILET (Montagney-Servigney), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry), pouvoir à Virginie MAURIVARD ; Michaël HUGONNIOT (Arcey), pouvoir à Christophe DUPONT ; Marcel SALLES (Anteuil), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Bruno BEAUDREY.

Absents suppléés : Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine LOHSE

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-12-26b

Budget annexe Régie assainissement (07654) : Admission en non-valeur – Créances éteintes

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposées par le comptable du Service de Gestion Comptable de Valdahon / Baume les Dames :

- ✓ liste n° 7508391131 d'un montant de 290,90 €
- ✓ liste n° 7585610631 d'un montant de 366,50 €
- ✓ liste n° 7625010131 d'un montant de 451,96 €

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Service de Gestion Comptable dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Le Président expose :

Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable de Valdahon / Baume les Dames présente au Conseil Communautaire plusieurs demandes d'admissions en non-valeur pour un montant global de 1 109,36 € réparti sur des titres de recettes émis entre l'année 2021 et l'année 2024 et concernant le budget annexe Régie assainissement (07654).

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur, au titre de créances éteintes, les titres de recettes faisant l'objet de cette demande, pour un **montant total de 1 109,36 € (mille cent neuf euros et trente-six centimes)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Décide d'admettre en non-valeur au titre de créances éteintes les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes effectuée par le SGC de Valdahon – Baume-les-Dames, sur le budget annexe Régie assainissement, pour un montant de 1 109,36 €**
- **Indique que la somme sera imputée sur le compte 6542 du budget annexe Régie assainissement ;**

- Charge le Président d'effectuer toutes démarches nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2025

2025-12-26c Budget annexe Régie eau (07650) : Admission en non-valeur – Créances éteintes

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 40 (*dont suppléé : 1*)
Nombre de délégués titulaires absents : 35 (*dont représentés : 6*)

Votants : 46

Le 4 décembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 28 novembre 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Raymond BOBY (Bournois) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Michel GONIN (Viethorey) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Claude HUEBER (Onans) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Annie GROSJEAN (Nans) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Pierre FILET (Montagney-Servigney), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry), pouvoir à Virginie MAURIVARD ; Michaël HUGONNIOT (Arcey), pouvoir à Christophe DUPONT ; Marcel SALLES (Anteuil), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Bruno BEAUDREY.

Absents suppléés : Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine LOHSE

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-12-26c

Budget annexe Régie eau (07650) : Admission en non-valeur – Créances éteintes

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposées par le comptable du Service de Gestion Comptable de Valdahon / Baume les Dames :

- ✓ liste n° 6471390131 d'un montant de 59,06 €
- ✓ liste n° 6983402231 d'un montant de 328,53 €
- ✓ liste n° 7585800531 d'un montant de 252,90 €

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Service de Gestion Comptable dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Le Président expose :

Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable de Valdahon / Baume les Dames présente au Conseil Communautaire plusieurs demandes d'admissions en non-valeur pour un montant global de 640,49 € réparti sur des titres de recettes émis entre l'année 2022 et l'année 2024 et concernant le budget annexe Régie eau (07650).

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur, au titre de créances éteintes, les titres de recettes faisant l'objet de cette demande, pour un **montant total de 640,49 € (six cent quarante euros et quarante-neuf centimes)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Décide d'admettre en non-valeur au titre de créances éteintes les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes effectuée par le SGC de Valdahon – Baume-les-Dames, sur le budget annexe Régie eau, pour un montant de 640,49 €**
- **Indique que la somme sera imputée sur le compte 6542 du budget annexe Régie eau ;**

- Charge le Président d'effectuer toutes démarches nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0